

CHANTIERS JEUNES

du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026 - 8h à 12h



**Travaux de peinture
au sein de l'école du Chêne**



Mission d'une semaine
pendant les vacances
scolaires pour les
jeunes de 14 à 20 ans



Important

- Les chantiers jeunes sont réservés aux jeunes du Pays de L'Arbresle de 14 ans à 20 ans inclus.
- Tout dossier incomplet sera refusé et rendu au demandeur qui devra le représenter avant la date limite d'inscription.
- Une attention particulière sera portée à la motivation du jeune souhaitant participer au chantier.
- **Date limite d'inscription dimanche 19 juillet 2026**

Pièces à fournir :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile / attestation d'hébergement (si le nom de famille du justificatif de domicile n'est pas le même que le vôtre, voir annexe).
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- Relevé d'identité bancaire au nom du jeune (mineurs compris)
- Droit à l'image jeunes (utilisation de photos ou vidéos) annexe 3.

Pour les mineurs :

- L'autorisation parentale dûment remplie et signée annexe 1,
 - Faire signer la convention de partenariat par les représentants légaux,
 - Droit à l'image mineurs (utilisation de photos ou vidéos) annexe 2.
-
- Tout dossier incomplet sera refusé et rendu au demandeur qui devra le représenter avant la date limite d'inscription.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CHANTIERS JEUNES

Information jeune

- Identité

Nom :

Prénom :

Âge :

Date de naissance ____/____/____

Lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale :

- Coordonnées

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : ____/____/____/____/____

Mail :@.....

- Situation personnelle

Lycéen.ne (précisez l'établissement) :

Etudiant.e (précisez l'établissement) :

Autre (précisez) :

J'ai déjà fait un chantier : Oui Non

Si oui, précisez la période (mois / année / commune) :

.....

- Explique en quelques lignes ta motivation pour participer au chantier jeune

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les responsables légaux

- Parent 1*

Nom* :

Prénom* :

- Coordonnées cocher cette case si l'adresse du jeune est la même que la vôtre

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone* : ____/____/____/____/____

Mail :@.....

Personne à contacter en cas de besoin

- Parent 2

Nom :

Prénom :

- Coordonnées cocher cette case si l'adresse du jeune est la même que la vôtre

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : ____/____/____/____/____

Mail :@.....

Personne à contacter en cas de besoin

Il est également possible de joindre des remarques ou des informations relatives au jeune qui pourrait avoir un effet sur sa participation au chantier jeunes.

.....

.....

.....

.....

*** information obligatoire**



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE CHANTIERS JEUNES

Entre d'une part,

La Commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle
Située, 21 place Benoit Dubost, 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle
Représentée par son Maire,
Ci-après dénommée « la commune »

Et d'autre part,

NOM Prénom du/de la jeune

NOM Prénom (responsable légal)

Domicilié

.....

Ci-après dénommé « le/la jeune »

Il a été convenu ce qui suit :

Contexte et objectifs des chantiers jeunes

Les chantiers jeunes communaux permettent aux jeunes de :

- de participer à un projet de réhabilitation ou de valorisation de l'espace public communal,
- de partager un objectif commun d'intérêt général,
- de travailler, sur un moment privilégié, les notions de cohésion de groupe, mixité, et respect des règles, d'acquérir une première expérience du monde du travail (respect des horaires, des consignes, assiduité, ...),
- d'obtenir une autonomie financière pour réaliser un projet personnel (financement d'un BAFA, d'un permis de conduire, d'une activité de loisirs) ou un projet collectif (départ en camps, ...) réfléchi, et préparé en groupe avec l'appui pédagogique et technique de la structure (centre social, MJC),
- de sensibiliser à la propreté, au respect de leur environnement,
- de valoriser le jeune au sein de sa commune,
- de créer du lien social.

Article 1 : Cadre des chantiers

Age d'admission au travail : **16 ans** (article L 4153-1 du code du travail). Pour les **14/16 ans**, le travail pendant les vacances scolaires est possible à condition qu'ils exercent des travaux adaptés à leur âge et de leur assurer un repos effectif d'une durée au moins égale à la moitié de chaque période de congés (article L 4153-3 du code du travail) ;

5 jours maximum de chantiers lors des vacances scolaires hors été, 10 jours maximum lors des vacances scolaires d'été ;

6 heures maximum de travail par jour ;

Assurance des bénéficiaires du chantier (Mairie ou structures jeunesse) prise en charge par la structure maître d'ouvrage (extension d'assurance dans le cadre de la Mairie, de la MJC, ..),

Signature d'une autorisation parentale ;

Gratification des jeunes participants au chantier à hauteur maximum de **100€ par chantier et par jeune** : instruction ministérielle du 19 mars 2008 pour bénéficier de l'exonération de toutes cotisations et contributions de sécurité sociale.

Article 2 : Objet de la mission

L'objet de la présente convention est de permettre à 6 jeunes de 14 à 20 ans, issus de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle de réaliser des **travaux de peinture au sein de l'école du Chêne.**

Article 3 : Durée et dates

La présente convention est conclue pour une durée de 5 jours : du 27 au 31 juillet 2026.

La durée hebdomadaire de travail sera de 4 heures : de 8h00 à 12h00.

Les chantiers pourront être mis en place uniquement pendant les vacances scolaires.

Article 4 : Descriptif précis des tâches à accomplir

- **Rénovation des plinthes des escaliers du château du Chêne ;**
- **Application d'un anti-graffiti sur la fresque du préau ;**
- **Lessivage puis mise en peinture des réfectoires maternelle.**

Article 5 : Engagements des parties à la convention

La commune s'engage à :

- Définir le travail à réaliser avant le démarrage du chantier,
- Fournir le matériel nécessaire, les produits (matières premières, produits d'entretien, peinture...), et l'équipement de protection individuelle pour la bonne réalisation du chantier (Service technique),
- Superviser le travail,
- Désigner un référent,
- Respecter les dispositions du code du travail,
- Verser une gratification d'un montant de 100€ pour 20h de travaux (financement de la totalité des gratifications)
- Organiser la « réception » du chantier.

Le/la jeune s'engage à :

- Arriver et repartir du lieu de rendez-vous fixé pour le chantier par ses propres moyens,

- Être ponctuel-le,
- Porter les équipements de protection individuelle et à prévoir des vêtements adaptés au travail demandé,
- Respecter les directives des responsables,
- Utiliser les outils et le matériel mis à disposition conformément aux directives,
- Accepter de travailler en équipe (sans discrimination aucune),
- Avoir une attitude sérieuse et responsable permettant de réaliser les objectifs quotidiens,

Article 6 : Droits informatiques et liberté

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation du chantier jeune communal

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des jeunes au chantier jeunes communal.

Données traitées :

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, identité et coordonnées des responsables légaux, de la personne désignée par les jeunes comme étant la personne à contacter en cas d'urgence.

Sources des données

Les données sont communiquées par le/la jeune à la commune pour l'organisation du chantier jeunes communal.

Caractère obligatoire du recueil des données : l'ensemble des données sont nécessaires pour permettre à la commune de gérer et d'organiser le chantier jeunes communal. Elles seront conservées pour une durée de trois ans.

Personnes concernées :

Le/La jeune et représentant légaux du/de la jeune au chantier jeunes communal

Le personnel de la commune,

Le personnel de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle

Article 7 : Droit à l'image

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la promotion et la valorisation du chantier jeunes et du travail des jeunes.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des jeunes au chantier jeunes communal. Chaque jeune peut accepter ou non d'être pris(e) en photo ou d'être filmé(e).

Données traitées :

Catégories de données collectées : photos, extrait vidéos des jeunes et du groupe de jeunes.

Sources des données

Les photos et les vidéos sont réalisées par le service communication de la commune, l'encadrant technique ou le service communication de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle (coordonnatrice jeunesse incluse) et de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Personnes concernées :

Le/La jeune et représentant légal du/de la jeune au chantier jeunes communale

Le personnel et les élus de la commune,

Le personnel de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle

Article 8 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée si l'une ou l'autre des parties venait à déroger à ses obligations et ne respectait pas ses engagements. La dénonciation sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue du chantier et non en cours sauf faute grave de l'une ou l'autre des parties nécessitant l'arrêt immédiat du chantier, pour des raisons de sécurité ou de non-respect du règlement présentant un danger pour les personnes.

J'atteste avoir pris connaissance de cette convention et certifie vouloir participer au chantier jeunes communal du 27 au 31 juillet 2026 pour une durée de 20h.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier jeunes communal venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la Mairie et suis informé-e qu'il sera impossible de céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

Fait à Fleurieux-sur-l'Arbresle en deux exemplaires, le

Signature du/de la jeune

Signature du Maire

Signature du/de la représentant(e) légal(e)



Annexe1
AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.e (NOM, prénom du parent)

.....

domicilié.e à (adresse, code postal, commune)

.....

.....

.....

agissant en qualité de représentant légal de (NOM prénom jeune)

.....

né.e le ____/____/____ à (lieu de naissance)

Autorise mon enfant à :

- Participer au dispositif chantier jeunes organisé par la Commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle,
- Signer ou cosigner tout document afférent à cette mission (certificat d'inscription, convention...),
- Etre véhiculé par les membres de l'organisation du chantier dans un véhicule motorisé pour les besoins du chantier,
- Prendre en cas d'urgence toutes dispositions utiles pour préserver la santé, la moralité, la sécurité de mon enfant,

Je suis informé.e que la durée du chantier est d'une durée de 20h.

Fait à

Le

Signature



Annexe2
DROIT A L'IMAGE (MINEURS)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des chantiers jeunes, la Communauté de Communes et les communes sont amenées à prendre et à utiliser des photos des jeunes mineurs (pour la presse, le site internet, les réseaux sociaux...). Ces réalisations peuvent également être diffusées en tant que « clip » au cinéma le Strapontin avant les séances scolaires ou les séances jeunes.

Il ne s'agit pas de photos individuelles d'identité mais des photos de groupe ou bien de vues montrant les jeunes mineurs en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier direction ou indirectement les jeunes ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents ou des représentants (tuteur, curateur) pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif.

Un refus de votre part aura pour conséquence soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Je soussigné :

Représentant légal de l'enfant :

autorise n'autorise pas

Le service communication de la Commune et de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle à utiliser les photos prises au cours des chantiers jeunes.

Fait à

Le

Signature du responsable légal



Annexe3
DROIT A L'IMAGE JEUNE

Dans le cadre des chantiers jeunes, la Communauté de Communes et les communes sont amenées à prendre et à utiliser des photos des jeunes (pour la presse, le site internet, les réseaux sociaux...). Ces réalisations peuvent également être diffusées en tant que « clip » au cinéma le Strapontin avant les séances scolaires ou les séances jeunes.

Il ne s'agit pas de photos individuelles d'identité mais des photos de groupe ou bien de vues montrant les jeunes en activité.

En application de la loi informatique et libertés les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les jeunes ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif.

Un refus de votre part aura pour conséquence soit de vous écarter des prises de vue, soit de masquer le visage.

Je soussigné :

- autorise n'autorise pas

Le service communication de la Commune et de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle à utiliser les photos prises au cours des chantiers jeunes.

Fait à

Le

Signature du jeune